Nations Unies A/56/1014–S/2002/841

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juillet 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettre datée du 22 juillet 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les derniers incidents de la campagne de terrorisme que continuent de mener les Palestiniens contre les citoyens israéliens.

Hier matin, vers 4 heures (heure locale), Elimelech Shapira, un rabbin, père de huit enfants, circulait en voiture près de la communauté d'Alei Zahav lorsque des terroristes palestiniens en embuscade ont ouvert le feu sur son véhicule avec des fusils Kalashnikov. Shapira, qui a été grièvement atteint a plus tard succombé à ses blessures; son compagnon, qui occupait le siège passager, a été blessé et évacué vers un hôpital proche. Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, la branche terroriste du mouvement Fatah du Président Arafat, ont revendiqué l'attentat.

Cet après-midi, quatre Israéliens, dont un enfant, ont été tués dans deux fusillades au sud d'Hébron. D'après les informations recueillies, les tireurs ont ouvert le feu sur un véhicule israélien qui approchait du carrefour de Zif. Trois Israéliens ont été tués et un autre passager blessé. Les tireurs ont ensuite poursuivi leur chemin jusqu'à la communauté de Carmel où ils ont ouvert le feu sur un autre véhicule, tuant une personne et en blessant deux autres. Trois des personnes tuées cet après-midi appartenaient à la même famille. Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa ont également revendiqué cette attaque.

Les terroristes palestiniens ont également intensifié leurs attaques à la roquette contre les communautés israéliennes. Tard dans la nuit de mercredi, deux roquettes Kassam ont été tirées de la bande de Gaza contre deux positions israéliennes. Un enfant en état de choc a dû recevoir des soins et un bâtiment a été endommagé. Le lendemain, une autre roquette Kassam a été tirée de la bande de Gaza sur une ville du Neguev occidental. Il n'y a pas eu de blessés mais l'on a signalé des dégâts matériels.

Israël tient l'Autorité palestinienne et son Président pour responsables de ces dernières attaques. De telles attaques sont uniquement possibles grâce à l'appui

02-49917 (F) 260702 260702

financier et logistique que les responsables palestiniens fournissent aux groupes terroristes et sont le résultat d'années d'incitation à la violence et au terrorisme dans les médias officiels, de diabolisation des Juifs et des Israéliens dans le système éducatif palestinien et de la glorification des auteurs d'attentats à la bombe qui imprègne la société palestinienne.

L'attaque d'hier confirme qu'Israël doit continuer d'adopter des mesures défensives pour faire face à ces menaces incessantes du terrorisme palestinien. Aussi longtemps que l'Autorité palestinienne refusera d'honorer son obligation de combattre le terrorisme conformément aux obligations qu'elle a contractées et aux résolutions du Conseil de sécurité, Israël se devra de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ses citoyens. Israël en appelle à l'Autorité palestinienne afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour mettre un terme à tous les actes de terrorisme et pour favoriser la reprise du processus politique.

La présente lettre fait suite à mes nombreuses autres lettres relatant la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens depuis septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Aaron **Jacob**

und_gen_n0249917_docu_n